

# REGLEMENT VTT



**GRAVITY**  
ACADÉMIE  
CHALLENGE  
ENDURO | DESCENTE

**SAISON 2024**

## SOMMAIRE

1.	DEFINITION .....	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	CHALLENGE CLUB .....	3
4.	CATEGORIES.....	4
5.	INSCRIPTIONS .....	4
6.	ATTRIBUTION DES NUMÉROS .....	4
7.	IDENTIFICATION DES PILOTES.....	5
8.	ACCUEIL ET CONTRÔLE ADMINISTRATIF.....	5
9.	MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES .....	6
10.	ÉPREUVE DE DESCENTE.....	7
11.	ÉPREUVE ENDURO.....	9
12.	RÉSULTATS DES ÉPREUVES.....	11
13.	CLASSEMENTS GÉNÉRAUX.....	11
14.	PODIUMS ET RÉCOMPENSES .....	12
15.	PÉNALITES.....	12
16.	RÉCLAMATIONS.....	13

## 1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition le **GAC "GRAVITY ACADEMIE CHALLENGE"**.
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cet évènement est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 L'évènement se déroule sur 5 jours, il comprend une partie « Stage » de 2 jours, une journée « Intermédiaire » de récupération, avec des activités ludiques et les reconnaissances à pied et enfin une partie « Compétition » de 2 jours, dans les disciplines **GRAVITY du VTT DESCENTE (DHI) et du VTT ENDURO (EDR)**.
- 1.4 Tout pilote doit respecter les règles de vie suivantes :
  - Respect de l'équipe d'éducateurs sportifs et l'ensemble du personnel encadrant le stage ;
  - Respect de ses camarades ;
  - Respect des horaires des activités ;
  - Respect des locaux et du matériel mis à disposition ;
  - Respect de l'équipe d'organisation et des arbitres ;
  - Respect d'une tenue adaptée à la pratique de l'activité.

**L'équipe d'organisation sera particulièrement vigilante aux écarts de langage. Dans le cas où l'enfant, par son comportement, mettrait en danger sa sécurité et celle d'autrui ou viendrait perturber de manière répétée le bon déroulement des activités, l'équipe d'organisation se réserve le droit de procéder, à la fin de la journée, à son exclusion temporaire ou définitive du stage. Les parents se verraient obligés de récupérer l'enfant sur le site d'activité et aucun remboursement ne pourrait être effectué.**
- 1.5 **Tout jet ou abandon de déchets aux départs, aux arrivées, sur les parcours et dans la nature est proscrit durant toute la période du GAC (mise hors course).**
- 1.6 Les seules autorités compétentes seront l'équipe d'organisation de la FFC et le collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

## 2. PARTICIPATION

- 2.1 Le GRAVITY ACADEMIE CHALLENGE est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices de nationalité Française avec une licence délivrée par une fédération nationale reconnue par l'UCI ou détenteurs d'une licence annuelle ou temporaire délivrée par la FFC des catégories suivantes : *U11, U13, U15*
- 2.2 La participation peut se faire individuellement, ou par équipe de Club FFC.
- 2.3 La participation à l'une ou l'autre des parties « Stage » et « Compétition » n'est pas obligatoire, même s'il est souhaitable que les jeunes pilotes participent à l'ensemble du programme de la semaine de l'évènement. Le programme officiel sera publié sur la page web de l'évènement.
- 2.4 Seules les équipes de club pourront participer au « Challenge Club ».

## 3. CHALLENGE CLUB

- 3.1 Pour pouvoir concourir au « Challenge Club », les équipes de Club devront être composées de 3 pilotes par catégorie d'âge.
- 3.2 Le nombre de pilotes inscrits par club n'est pas limité, ni par catégorie, ni en nombre total.
- 3.3 Un club pourra concourir au « Challenge Club » pour une ou plusieurs catégories d'âge.

- 3.4 Les 3 meilleurs pilotes, filles ou garçons, d'un club dans une catégorie d'âge donnée, marqueront des points pour leur Club pour le Challenge Club de cette catégorie.
- 3.5 Les équipes mixtes marqueront 1000 points bonus.
- 3.6 Les équipes de Club seront composées automatiquement par rapport aux résultats individuels des pilotes. Aucune inscription spécifique n'est nécessaire.
- 3.7 Un pilote sera considéré « en compétition » à partir du moment où il aura pris le départ de la première manche compétitive en Descente et en Enduro.
- 3.8 Le nombre d'équipes n'est pas limité.
- 3.9 Seront réalisés des classements par catégorie d'âge (U11, U13, U15) puis un Challenge Club toutes catégories, en cumulant les points obtenus par toutes les équipes de catégorie pour un club donné.

## 4. CATEGORIES

- 4.1 Les catégories sont les suivantes :

<b>U11</b>	<b>9 à 10 ans</b>
<b>U13</b>	<b>11 à 12 ans</b>
<b>U15</b>	<b>13 à 14 ans</b>

- 4.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

## 5. INSCRIPTIONS

- 5.1 Les inscriptions doivent se faire en ligne comme suit ;
- Pour le Stage : plateforme « **Sports'N Connect** » (le nombre de place sera limité)
  - Pour la Compétition : plateforme d'inscription FFC sur « **FFC.FR** ».
- 5.2 Pour valider les inscriptions et les participations au Stage chaque famille devra compléter les formulaires suivants, en salle de permanence.
- **Fiche sanitaire de liaison ;**
  - **Autorisation parentale ;**
  - **Droit à l'image.**
- 5.3 Les montants des droits d'engagement sont les suivants :
- **Académie (Stage Sportif et Master Classe) : 270 €**  
(Tarif incluant restauration du midi 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> jour + forfait RM)
  - **Challenge Gravity (Entraînements et Compétitions) : 60 €**  
(Tarif incluant forfait RM)
  - **Majoration inscription sur place le Challenge Gravity : 30 €**

Les inscrits pourront être remboursés sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, la demande devra être effectuée impérativement par email à [engagement.vtt@ffc.fr](mailto:engagement.vtt@ffc.fr) ; dans un délai de 10 jours avant le début du programme du GAC. Passé ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

## 6. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

- 6.1 Les numéros de course seront attribués comme suit :

U15 Hommes et Femmes	de 1 à 99
U13 Hommes et Femmes	de 101 à 199
U11 Hommes et Femmes	de 201 à 299

**Les Hommes auront des plaques et dossards de couleur « Bleu » et les Femmes des plaques de couleur « Jaune ».**

## 7. IDENTIFICATION DES PILOTES

- 7.1 Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque pilote devra être muni de sa plaque de guidon tout au long de la semaine du GAC.
- 7.2 Les plaques de guidon et les dossards seront fournis par l'organisateur. Le numéro et le dossard serviront pour l'ensemble des épreuves du GAC.
- 7.3 Les pilotes devront porter obligatoirement de façon très visible leur dossard et leur plaque portant le(s) sigle(s) des partenaires sponsorisant le GAC.
- 7.4 Un/une transpondeur/puce (derrière la plaque) sera fourni par la FFC et devra être installé sur le vélo durant toute la durée des compétitions.
- 7.5 Des stickers « inviolables » avec les numéros de dossard seront fournis aux pilotes afin de marquer et identifier leur vélo durant toute la période « Compétition ». Ces autocollants devront être apposés sur le côté droit du vélo, sur les parties suivantes : fourche, cadre, bras arrière (un sur la base arrière droite, un sur le hauban droit et un sur le hauban gauche), roues (sur la jante des 2 roues) comme indiqué sur le schéma ci-dessous :



## 8. ACCUEIL ET CONTRÔLE ADMINISTRATIF

- 8.1 L'accueil, l'inscription, le contrôle administratif, technique et matériel des pilotes se dérouleront la veille du premier jour, et le matin du « Stage » du GAC durant les créneaux impartis.

Un deuxième créneau sera prévu le mercredi pour effectuer les inscriptions et contrôles des pilotes qui ne souhaitent participer qu'à la partie « Compétition » (Cf. programme spécifique).

8.2 En complément des aspects administratifs, sera vérifié que les jeunes pilotes ont un niveau technique minimum leur permettant de participer au programme en toute sécurité. D'autre part, des groupes de niveau seront composés lors du « Stage ».

**8.3 Des pilotes qui n'auraient pas un niveau suffisant pourraient se voir refuser la participation à la partie « Stage » et/ou à la partie « Compétition ». Dans ce cas, ils seront remboursés de l'inscription correspondante.**

## 9. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

9.1 Chaque pilote n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT pour l'ensemble du programme du GAC (sauf casse lors du « Stage »). Ce VTT devra être révisé et adapté à la pratique de la Descente et de l'Enduro, les VTT typés XC sont proscrits.

9.2 Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre, de la fourche du bras arrière et des roues qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves.

9.3 Le pilote devra présenter aux contrôles également ses protections individuelles. Elles seront composées au minimum :

- **Casque intégral monobloc (homologué CE),**
- **Protection dorsale (homologuée CE),**
- **Gants longs,**
- **Maillot à manches longues,**
- **Genouillères,**
- **Coudières.**

9.4 Tout pilote est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales ou départementale) ou à défaut un maillot neutre. Le port du cuissard est libre.

9.5 Le contrôle matériel se déroulera durant le créneau imparti, et d'une manière inopinée durant toute durée de la compétition.

9.6 Les compétiteurs et leurs parents/encadrants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

9.7 En cas d'incident mécanique et de bris de matériel, le pilote devra présenter les pièces au collège des arbitres. Il pourra être autorisé à remplacer la ou les pièces endommagées, après la manche de placement en Descente et après la manche Finale de Descente. Aucun remplacement ne sera autorisé durant la journée Enduro, c'est à dire pendant les spéciales. D'autre part, en cas d'incident mécanique, les pilotes ne seront pas autorisés à recourir ni une manche D, ni une spéciale EDR.

9.8 Durant la période du « Stage », l'utilisation des caméras embarquées n'est pas autorisée sauf autorisation particulière du moniteur pour son groupe, à des fins pédagogiques.

9.9 Durant la période de la « Compétition », les caméras embarquées sont autorisées lors des entraînements uniquement, sous la seule responsabilité des pilotes et de leurs parents/encadrants. En revanche, elles sont rigoureusement interdites en course.

Les pilotes peuvent fixer les caméras uniquement sur la visière par un dispositif amovible ou sur le guidon.

**9.10 Les pilotes qui n'auraient pas un VTT en état optimal de fonctionnement, non adapté aux pratiques de Gravity et qui ne disposeraient pas d'un ensemble de protections individuelles conformes, se verront refuser la participation au programme du GAC. Dans ce cas, ils seront remboursés de l'inscription correspondante.**

## 10. ÉPREUVE DE DESCENTE

### Reconnaissance à pied

- 10.1 Un créneau de reconnaissance à pied de la piste est intégré dans le programme le mercredi. Cette reconnaissance même s'il n'est pas obligatoire, est vivement recommandée.

### Parcours

- 10.2 Les pilotes devront impérativement respecter les limites de la piste matérialisées par des filets, des rubalises, des portes de slalom ou banderoles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre la piste là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un signaleur ou arbitre entraînera la disqualification du pilote sur la manche considérée.
- 10.3 En fonction des catégories, certains passages pourront être fermés et des échappatoires seront alors obligatoires.
- 10.4 Le parcours définitif ne pourra plus subir de modifications à partir de la veille de la manche de placement, sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation du collège des arbitres.
- 10.5 Tout pilote devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo.

### Équipement

- 10.6 Tout pilote se présentant au départ sans ses protections individuelles réglementaires, se verra refuser le départ des entrainements et des compétitions.
- 10.7 Tout pilote devra effectuer la totalité du parcours avec l'intégralité de ses protections individuelles sous peine de sanction.

### Sécurité

- 10.8 En cas d'incident ou d'accident, les signaleurs ou marshalls sur la piste agiteront des drapeaux afin de prévenir les pilotes que la piste n'est pas totalement libre. Les pilotes devront impérativement respecter les couleurs :
- **Drapeau Jaune** : ralentir fortement, passer la zone de l'incident au ralenti.
  - **Drapeau Rouge** : les pilotes doivent immédiatement s'arrêter et ne pourront repartir que lorsque le drapeau rouge est enlevé.

**En run de compétition, seuls les drapeaux rouges sont utilisés. Les pilotes concernés par la levée du drapeau rouge pendant leur run seront identifiés par les marshalls, les arbitres pourront proposer à ces pilotes un Rerun.**

### Entrainements

- 10.9 Les horaires des entrainements sont définis dans le programme de l'évènement. Tous les horaires (début et fin) s'entendent comme **heure au sommet** c'est à dire sur la ligne de départ de l'épreuve.
- 10.10 Afin de faciliter la gestion des entrainements sur la piste de Descente (fluidité à la remontée mécanique et sur la piste), des créneaux horaires d'entrainements par tranches de dossards pourront être instaurés.
- 10.11 Les pilotes inscrits **devront effectuer 2 entrainements au minimum** pour être admis à prendre le départ de la manche de placement. En fonction de la fluidité des remontées et des caractéristiques du parcours, le collège des arbitres pourra décider d'une limitation du nombre de entrainements la veille de l'épreuve.
- 10.12 Aucun entrainement n'est autorisé en dehors des horaires et pendant le déroulement de la compétition. Tout pilote ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.



10.13 Le stationnement des pilotes sur le parcours et la remontée du parcours sur la piste (circulation à contre-sens) sont interdits sous peine de mise hors course.

#### **Déroulement de la course**

10.14 Les start-lists avec les horaires de chaque pilote seront affichées sur place la veille pour la manche de placement et dès que possible pour la manche finale.

10.15 Tout comme les entraînements, ces horaires de départ s'entendent au sommet, sur la ligne de départ de l'épreuve.

10.16 Les pilotes sont responsables du respect de leurs heures de départ. Le pilote disposera d'un délai maximum de 5 secondes après son heure théorique de départ pour franchir la ligne de départ, tout retardataire ou absent se verra refuser le départ.

10.17 Déroulement de la manche de placement :

Tous les compétiteurs inscrits devront obligatoirement prendre le départ et s'élanceront toutes les 30 secondes, dans l'ordre suivant :

- Les pilotes Femmes et Hommes des catégories U11, dans l'ordre inverse des numéros de dossard (sauf décision du collège des arbitres) ;
- Les pilotes Femmes et Hommes des catégories U13, dans l'ordre inverse des numéros de dossard (sauf décision du collège des arbitres) ;
- Les pilotes Femmes et Hommes des catégories U15, dans l'ordre inverse des numéros de dossard (sauf décision du collège des arbitres).

NB : afin de garantir la sécurité, les départs seront donnés toutes les 1 minutes entre chaque changement de catégorie et entre les Femmes et les Hommes.

A l'issue de cette manche de placement, une grille de départ sera établie en fonction des temps pour la manche finale.

10.18 Déroulement de la manche de finale

**Seuls les compétiteurs ayant pris le départ de la manche de placement** s'élanceront toutes les 30 secondes dans l'ordre suivant :

Pour chaque catégorie d'âge, dans l'ordre suivant U11, U13, U15 :

- Abandons et disqualifiés de la manche de placement par ordre de dossard croissant ;
- Les pilotes Femmes puis Hommes, dans l'ordre inverse des résultats de la manche de placement.

NB : afin de garantir la sécurité, les départs seront donnés toutes les 1 minutes entre chaque changement de catégorie et entre les Femmes et les Hommes.

10.19 Le pilote rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalité.

10.20 Néanmoins pour le pilote plus rapide, aucune réclamation pour gêne ne sera prise en compte, la situation rentrant dans « les faits de course ».

10.21 Les signaleurs ou marshalls sur la piste seront chargés de veiller au respect des règles sportives et de sécurité. Ils signaleront toute infraction ou incident de course constaté au président (e) du collège des arbitres.

10.22 Tout pilote dont le temps est supérieur ou égal au double du meilleur temps établi dans une catégorie donnée, est inscrit sur la liste des résultats comme abandon (DNF : Did Not Finished) et ne reçoit aucun point. Cette règle s'applique à la manche de qualification ainsi qu'à la manche



finale. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le temps maximum permis pour franchir la ligne d'arrivée pourra être modifié durant la course. Cette décision est prise par le président (e) du collège des arbitres.

10.23 Seul le temps de la manche finale sera retenu pour le résultat final et le classement général du GAC.

## 11. ÉPREUVE ENDURO

### Format et parcours de l'épreuve

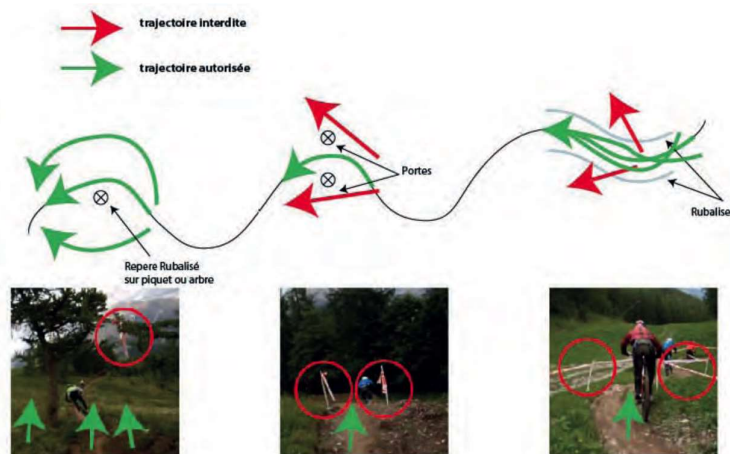
11.1 Durant la journée réservée à l'Enduro, les pilotes devront réaliser un parcours composé de 2 à 4 spéciales, avec comme seul adversaire le chronomètre. Il n'existe peu ou quasiment pas de confrontation entre pilotes.

11.2 En fonction des organisations et des régions, les liaisons peuvent s'effectuer en VTT, il s'agit dans ce cas du format « Rallye » ou en remontées mécaniques, format « RM ». Dans certains cas, les liaisons peuvent également se faire des deux manières.

11.3 Le parcours sera sélectif pour permettre aux pilotes de se démarquer par rapport à leurs qualités techniques et physiques.

11.4 Le parcours sera composé en majorité de sections descendantes, ainsi que de sections de pédalage (80 à 90% de descentes / 10 à 20% de sections « physiques » voire montantes).

11.5 Le parcours sera matérialisé par de la rubalise, des portes ou des couloirs de rubalise, comme indiqué dans le schéma suivant :



11.6 Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie, sous peine de pénalité.

11.7 Des signaleurs ou marshalls situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement.

11.8 Les pilotes devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

### Reconnaitances et traces

11.9 Aucune reconnaissance en VTT ne sera autorisée dès le lundi précédant l'épreuve. Tout pilote dérogeant à cette règle sera soumis à une sanction. Les pistes sont matérialisées par des portes ou de la rubalise. Tout pilote se trouvant sur ces pistes à VTT ne pourra nier savoir qu'il s'agissait d'une piste de compétition. A partir du moment où les tracés sont matérialisés, aucune

reconnaissance à pied n'est autorisée, sauf les éventuelles reconnaissances à pied prévues dans le programme.

- 11.10 L'équipe d'organisation peut, à tout moment, modifier le tracé des spéciales pour la sécurité des pilotes et l'équité de la course. Le tracé reconnu par les pilotes n'est pas définitif.
- 11.11 Dans le format RM, un run non-chronométré de reconnaissance sera organisé sur chacune des spéciales. Les pilotes partiront pour ce run de reconnaissance selon le même ordre de départ défini par la start-list.
- Ils n'auront pas la possibilité de s'arrêter pendant ce run. Tout pilote s'arrêtant pendant ce run sera sanctionné (sanction allant de la pénalité de temps à la mise hors course).
- 11.12 Dans le format Rallye, lors des liaisons effectuées à VTT, les pilotes doivent respecter scrupuleusement le tracé. Les navettes motorisées sont interdites.
- 11.13 Les pilotes ont l'obligation d'être présents lors des runs de reconnaissance sous peine de sanction (un pointage sera effectué sur chacune des spéciales).
- 11.14 Les sanctions données pendant les reconnaissances sont appliquées à la période de course.

### Déroulement de la course

- 11.15 La start-list sera publiée avant le début de la compétition. Les pilotes partiront dans l'ordre inverse des résultats lors de la manche finale DHI. L'ensemble des pilotes est soumis à une heure de départ pour l'ensemble des spéciales.
- 11.16 Tout retard au départ sera pénalisé. La pénalité sera égale à la différence entre l'heure réelle de départ du pilote et l'heure de départ prévue. Le pilote se doit de rattraper son retard pendant les liaisons pour pointer à son heure de départ prévue sur les départs suivants (l'équipe d'organisation appréciera le total des pénalités à appliquer au pilote en fin de journée d'épreuve). En cas de retard trop important, l'équipe d'organisation peut décider de la mise hors course du pilote pour ne pas perturber la bonne organisation de l'épreuve.
- 11.17 L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et conditions de départ à tout moment afin d'assurer l'équité et la sécurité des pilotes. En cas de changement, les pilotes seront informés.
- 11.18 **Abandon** : en cas d'abandon pendant une spéciale, le pilote a la possibilité de participer aux autres spéciales. Le pilote ne sera pas classé pour la journée de compétition EDR. Le pilote doit signaler son abandon auprès d'un marshall ou auprès de l'équipe d'organisation.

### Assistance technique

- 11.19 L'assistance technique et le ravitaillement sont strictement interdits hors des zones prévues à cet effet.
- 11.20 Ces zones seront clairement indiquées dans le programme de course et signalées sur le terrain.
- Sur le format RM : ces zones sont limitées au paddock sans mention contraire.
  - Sur le format Rallye : les zones d'assistance sont restreintes à la zone de départ, d'arrivée et au paddock si le parcours y passe, sauf exception.
- 11.21 En dehors de ces zones, seule l'entraide entre pilotes d'un même club est autorisée en main d'œuvre et outils.
- 11.22 Tout pilote qui sera convaincu d'aide extérieure se verra attribuer une pénalité (temps de pénalité à la mise hors course).
- 11.23 Les pilotes sont en autonomie totale sur l'ensemble du parcours, en dehors des zones d'assistance.

11.24 Il est interdit de déposer aux départs des spéciales des vêtements, de la nourriture, des boissons et des déchets.

11.25 Les tears-offs sont interdits.

11.26 Tout pilote ne respectant pas ces obligations se verra attribuer une pénalité (temps de pénalité à la mise hors course).

## 12. RÉSULTATS DES ÉPREUVES

12.1 Lors de la Compétition DHI, seul le temps de la finale sera retenu pour le résultat final de l'épreuve.

12.2 Lors de la Compétition EDR, les temps des spéciales chronométrées de chaque pilote seront comptabilisés pour le résultat final de l'épreuve.

Les meilleurs pilotes seront ceux ayant réalisé l'intégralité du parcours dans le temps le plus bref, déduction faite des éventuelles pénalités de temps.

12.3 A la suite de la compétition DHI et EDR, les résultats suivants seront édités :

Les résultats individuel suivants seront édités :

- **Résultat U15 Hommes**
- **Résultat U15 Femmes**
- **Résultat U13 Hommes**
- **Résultat U13 Femmes**
- **Résultat U11 Hommes**
- **Résultat U11 Femmes**

Les résultats du Challenge Club (cf. Chapitre 3) seront édités :

- **Résultat Challenge Club U15**
- **Résultat Challenge Club U13**
- **Résultat Challenge Club U11**
- **Résultat Général Challenge Club**

## 13. CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

13.1 Les résultats officiels de chacune des deux épreuves (DHI et EDR) seront pris en compte pour établir les classements généraux, en attribuant des points suivant ce barème :

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6

11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

- 13.2 Dans une discipline donnée, les pilotes DNS, DNF, DSQ marqueront 0 point, ils seront autorisés à prendre le départ dans l'autre discipline (EDR ou DHI) à condition que le DSQ ne porte pas sur l'ensemble de la compétition du GAC.
- 13.3 En cas d'ex æquo, les pilotes seront départagés sur leurs meilleures places dans chaque discipline. Si l'égalité persiste, les temps réalisés lors de l'EDR (dernière épreuve de la compétition) sera d'abord pris en considération, puis de la DHI afin de les départager.
- 13.4 Seront déclarés vainqueurs dans chacune des catégories, les pilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points.

#### 14. PODIUMS ET RÉCOMPENSES

14.1 A l'issu des épreuves les podiums suivants seront réalisés pour les 3 premiers :

- **Podium U11 Femmes**
- **Podium U11 Hommes**
- **Podium U13 Hommes**
- **Podium U13 Femmes**
- **Podium U15 Femmes**
- **Podium U15 Hommes**
- **Podium Challenge Club U15**
- **Podium Challenge Club U13**
- **Podium Challenge Club U11**
- **Podium Général Challenge Club**

#### 15. PÉNALITES

15.1 Les pénalités en points infligées à un pilote sont déduites du nombre de points marqués par l'équipe dont il fait partie, au classement général du GAC.

15.2 Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre :  
*pénalités 30 points*

15.3 Changement de vélo :

*Mise hors course*

15.4 Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve :

*Mise hors course*

- 15.5 Absence sur un contrôle de passage : *Mise hors course*
- 15.6 Circulation en sens inverse de la piste : *Mise hors course*
- 15.7 Refus de céder le passage par un pilote rattrapé : *Pénalités 30 points*
- 15.8 Non-respect du parcours : *Mise hors course*
- 15.9 Non-port des équipements individuels de sécurité : *Refus de départ/ Mise hors course*
- 15.10 Circulation sur la piste de Descente à VTT en dehors des périodes de reconnaissance :
- 15.11 Tout jet ou abandon de déchets aux départs, aux arrivées, sur les parcours et dans la nature est proscrit durant toute la période du GAC (mise hors course).

***Les pénalités attribuées dans une discipline sont affectées aux résultats dans la discipline en question.***

***Un pilote peut se voir disqualifié (DSQ) sur l'ensemble du GAC, en cas de faute grave, de comportement irrespectueux ou anti-sportif.***

## 16. RÉCLAMATIONS

- 16.1 Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans les 30 minutes après l'arrivée du pilote concerné par les parents/encadrants.
- 16.2 Les réclamations concernant les résultats/classements doivent être déposées par écrit par les parents/encadrants concernés dans un délai de 30 minutes après parution des résultats.
- 16.3 Le Collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout pilote et son chef d'équipe mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.